



ARRETE MUNICIPAL N° A.2023.G.205

Ouverture estivale de la station de la Sambuy Commune de Faverges-Seythenex

Le Maire de la Ville de Faverges-Seythenex,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2212.1 et suivant,

ARRETE

Article 1 : La station de la Sambuy ouvre pour l'exploitation estivale à partir du samedi 1er juillet jusqu'au dimanche 03 septembre 2023 inclus.

Article 2 : La station de la Sambuy ouvre également de façon partielle les week ends et jours fériés à partir du 13 mai ainsi que les 09 et 10 septembre 2023. Ces ouvertures partielles concernent dans un premier temps l'installation de la luge sur rails puis du télésiège. La totalité des activités du site seront progressivement ouvertes à partir de la date définie à l'article 1.

Article 3 : En fonction des conditions météorologiques, le directeur d'exploitation est autorisé à prendre toutes mesures de fermeture partielle ou totale s'il le juge nécessaire. Les usagers devront donc se référer aux indications données par le personnel de la station de la Sambuy.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux emplacements habituels ainsi qu'à la Station de la Sambuy.

Article 5 : Monsieur le Maire, M. le directeur d'exploitation de la Sambuy sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis au directeur d'exploitation de la Sambuy pour exécution et à M. le Préfet de la Haute-Savoie.

Arrêté devenu exécutoire compte-tenu
De la réception en Préfecture le : **09 MAI 2023**
De la publication le : **09 MAI 2023**
Notifiée à l'entreprise le : **09 MAI 2023**
Le Maire, Jacques DALEX

Fait le 05 mai 2023,
Le Maire de Faverges-Seythenex,
Jacques DALEX

